

Séance publique du 21 janvier 2003

Délibération n° 2003-0992

commission principale : finances et institutions

objet : **Individualisation d'autorisation de programme opérations globalisées - Maintenance et renouvellement**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative, financière et logistique

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0418 en date du 21 décembre 2001, a été votée la prévision pluriannuelle des investissements pour la période 2002-2007 et sa répartition en autorisations de programme globales.

Le présent rapport a pour objet la validation des programmes de maintenance du centre d'échanges de Lyon-Perrache et de l'hôtel de Communauté et du renouvellement de mobiliers et matériels du service logistique pour les années 2003, 2004 et 2005 ainsi que l'individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement.

Maintenance de bâtiments

Opération 0106 - centre d'échanges de Lyon-Perrache

Le centre d'échanges de Lyon-Perrache est un établissement recevant du public de 1ère catégorie. Ce bâtiment est un lieu d'échanges entre divers modes de transports : trains, métro, tramway, bus, taxis et abrite également des activités connexes telles que des commerces et des services.

Chaque année, des travaux de maintenance sont nécessaires à la poursuite de l'activité et au maintien de ce patrimoine communautaire.

Le programme de travaux proposé en annexe 1 concerne les travaux à lancer en 2003.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser une individualisation de l'autorisation de programme pour cette opération suivant l'échéancier suivant :

dépenses

- exercice 2003	267 650 €
- exercice 2004	125 000 €

Ces montants tiennent compte des éventuels changements dans l'ordre des priorités et de décalages, sur deux exercices, dans la réalisation de ce programme.

Opération 0107 - hôtel de Communauté

La direction de la logistique et des bâtiments assure les travaux de maintenance et d'aménagement nécessaires au bon fonctionnement de l'hôtel de Communauté.

Le programme proposé en annexe 2 recense les besoins connus à ce jour, en acquisitions de matériels et en travaux pour les années 2003, 2004 et 2005.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser l'individualisation de l'autorisation de programme de la manière suivante :

dépenses

- exercice 2003	800 000 €
- exercice 2004	416 300 €
- exercice 2005	116 300 €

Opération 0108 - divers bâtiments et dépôts à usage public

Dans le cadre des travaux de maintenance des bâtiments occupés par les services communautaires, un premier programme de travaux pour l'exercice 2003 a été décidé et approuvé lors de la séance du Bureau délibératif en date du 8 juillet 2002.

Aujourd'hui, le remplacement d'un monte-charge permettant aux piétons de passer de la rue Salvatore Allende au cheminement pour piétons situé au niveau - 1 de cette rue pour 40 000 € ainsi que l'inscription de 60 000 € pour répondre aux demandes d'aménagements urgents, modifie ce programme (annexe 3).

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser une individualisation supplémentaire de 100 000 € pour l'exercice 2003 de l'autorisation de programme pour cette opération.

Mobiliers, matériels*Opération 0114 - matériels et mobiliers*

310 000 € /an sont nécessaires pour faire face aux aménagements nouveaux à venir et aux besoins en terme de renouvellement de mobiliers, en particulier le renouvellement d'armoires usagées et de cloisons.

5 340 €/an correspondent à l'inscription en section d'investissement du produit de la taxe d'apprentissage encaissée par le centre scolaire Elie Vignal en section de fonctionnement, et destinée à l'équipement en matériels de l'établissement scolaire.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser l'individualisation de l'autorisation de programme de la manière suivante :

dépenses

- exercice 2003	315 340 €
- exercice 2004	315 340 €
- exercice 2005	315 340 €

La liste des achats correspondant à ces montants sera établie dès l'identification de l'ensemble des besoins ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0418 en date du 21 décembre 2001 ;

Vu la décision du Bureau en date du 8 juillet 2002 ,

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE**Décide :**

a) - des programmes de travaux 2003 indiqués dans les annexes,

b) - de l'individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement, suivant le tableau ci-après.

Centre budgétaire	N° opération	Libellé	2003	2004	2005	Total
5730	0106	centre d'échanges de Lyon-Perrache	267 650 €	125 000 €	0	392 650 €
5720	0107	hôtel de Communauté	800 000 €	416 300 €	116 300 €	1 332 600 €
5720	0108	divers bâtiments	100 000 €			100 000 €
5740	0114	mobiliers matériels	315 340 €	315 340 €	315 340 €	946 020 €
		total	1 482 990 €	856 640 €	431 640 €	2 771 270 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,